

◆ Monsieur le maire annonce deux prochains événements :

- le jeudi 8 octobre à la salle des mariages, signature de la convention de partenariat avec les mutuelles de France Sud dans la cadre de la participation mutuelle. Il profitera de cette occasion pour remettre au personnel communal en souvenir des 500 ans une médaille et une bouteille de vin numérotée,

- Le 9 décembre, salle des Arcades, séance du Conseil communautaire.

◆ **Monsieur Quinard indique que le 25 septembre dernier s'est tenu le forum « Agir pour l'Energie » à l'Hôtel de Région. Un diplôme a été remis à chaque commune sélectionnée, dont Cuges les Pins.** Il rappelle que le principe tend à réduire les dépenses énergétiques directes en vue de réduire notre contribution à l'effet de serre. Il prend pour exemple la ville d'Antibes qui réalise une économie de 280 000 euros par an et qui la réinjecte dans des équipements et dans le fonctionnement d'un service dédié à de nouvelles économies d'énergie.

Madame Lognos demande si ces systèmes d'économie d'énergie peuvent être prévus pour la future école.

Monsieur Quinard espère que le projet d'école peut encore évoluer pour incorporer de tels équipements mais précise que la commune n'en est qu'au stade de commune en marche. Le projet vise d'abord à faire une étude des dépenses énergétiques des bâtiments communaux et à sensibiliser tous les services et tous les citoyens à cette problématique. Un premier pas a été fait avec l'isolation de la toiture de l'Hôtel de ville qui vient

d'être réalisée. Tout au long de 2009-2010, sera élaboré un plan concret d'actions où de nombreuses personnes seront associées. Des actions de surveillance seront menées et des actions d'économie quant à l'éclairage public seront programmées (éclairage du stade, réduction de la puissance de l'éclairage public entre minuit et 5 heures). S'engager dans un tel mouvement permet non seulement de bénéficier d'experts, d'échanger des expériences mais aussi cela représente un point d'entrée unique pour l'obtention des subventions européennes, Etat et Région.

◆ Monsieur Destrost remercie monsieur Rodriguez d'avoir commencé la numérotation des quartiers excentrés.

◆ Monsieur Destrost informe l'assemblée qu'il a adressé un courrier à monsieur le maire en date du 11 septembre dernier, dans lequel il demandait des précisions quant aux travaux effectués aux Espèces et aux nuisances engendrées. Il indique que dans sa réponse, monsieur le maire évoque qu'en raison du développement des activités agricoles et de loisirs au domaine des Espèces, l'aménagement d'un deuxième accès a été demandé par la mairie, la D.D.A.F. et le S.D.I.S.13 après autorisation des services préfectoraux. Monsieur Destrost souhaite savoir de quels loisirs il s'agit.

Monsieur le maire répond que ces activités regroupent l'école de moto, les quads, les essais Citroën et les activités de chasse. Il précise ensuite que compte tenu

du développement du domaine, une nouvelle piste D.F.C.I. destinée à créer un deuxième accès au site permettra une meilleure protection du quartier en cas d'incendie. Il souligne de nouveau que cet aménagement a été demandé par la D.D.A.F., le S.D.I.S.13, la mairie et a été autorisé par la Préfecture.

Monsieur Destrost rappelle que ce chantier a provoqué beaucoup de poussière tout au long de l'été et qu'il aurait fallu arroser les lieux afin d'en diminuer la gêne. Il évoque ensuite les coulées de boue qui ont dévalé de ce chemin, lors des fortes pluies des 18 et 19 septembre. Il demande quelles solutions vont être proposées pour y remédier si cela se reproduit car dans son courrier en réponse monsieur le maire n'en a proposé aucune.

Monsieur le maire qualifie d'exceptionnelles les pluies qui se sont abattues le week-end des 18 et 19 septembre. Il rappelle que les Services techniques municipaux se sont mobilisés en astreinte. Le seul moyen, selon lui, de récupérer les eaux issues de ce chemin est de mobiliser un terrain au fond du quartier de la Curasse afin d'y construire un puisard.

Monsieur Destrost convient que ces pluies ont été très abondantes mais il précise que même lors de précédents violents orages il n'y a jamais eu une telle avalanche de boue. Cette boue est le résultat des travaux de réfection du chemin et des apports de terre. Il regrette que cette nouvelle piste se fasse au détriment des voisins et riverains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 23 heures 25.



La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 29 septembre 2009

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibération n° 01/09/09 Convention de location – Piscine de Gémenos – Activités de la natation scolaire 2009/2010.** Il est proposé de signer avec la commune de Gémenos une convention dite de location, permettant à trois classes de l'école « Paul et Suzanne Chouquet » d'accéder, dans le cadre de l'éducation physique et sportive à l'école, au bassin sportif de la piscine de Gémenos pour l'année 2009-2010. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 02/09/09 Remboursement des frais de déplacement des agents communaux.** Les directrices de la crèche, de l'espace socioculturel, les responsables de l'insertion socioprofessionnelle et de la bibliothèque se trouvent parfois obligées d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service. Il convient de pouvoir rembourser leurs frais sur la base d'indemnités kilométriques correspondant à la puissance fiscale de leur véhicule. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/09/09 Indemnité de conseil au trésorier principal d'Aubagne au titre de l'exercice 2008.** Cette délibération doit être adoptée pour pouvoir régler au trésorier de la commune son indemnité annuelle. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/09/09 Personnel communal – Création et suppression de postes suite à avancement de grade.** Dans le cadre de la gestion du personnel communal, et pour tenir compte des avancements de grade, il convient de créer certains postes. Il est proposé également de supprimer les postes anciennement occupés par ces agents, afin de mettre à jour le tableau des effectifs. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/09/09 Nouvelle école élémentaire – Acquisition de la parcelle AM 93.** Il est proposé de faire l'acquisition de la parcelle AM n°93, d'une superficie de 7.497 m², située lieudit « le Colombier », afin d'y implanter le projet de la nouvelle école élémentaire. Cette acquisition se fera moyennant le prix fixé par l'évaluation des Domaines. *Délibération adoptée par 26 voix pour et une abstention (Marc Ferri).*

✓ **Délibérations n° 06/09/09 et 07/09/09 Conventions de mise à disposition d'un espace communal - Associations locales / Particuliers.** Il est proposé d'effectuer une mise à jour des conventions qui lient la commune aux associations d'une part et aux particuliers d'autre part qui utilisent des espaces communaux, et pour cela de se prononcer sur l'adoption de conventions types. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/09/09** **Délibération contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.** Il appartient au Conseil municipal, par cette délibération, de se prononcer pour le retrait du projet de loi postale 2009, d'organiser la consultation citoyenne sur la privatisation de La Poste et de demander la tenue d'un référendum sur le service public postal. *Décision de non participation au vote des 5 élus de l'opposition, après en avoir délibéré, délibération adoptée par 22 voix pour (Gilles Aicardi, Claude Gubler, Mireille Parent, Patricia Malafronte, Patricia Alunni, Joël Quinard, Bernard Espanet, Philippe Massaïa, Marc Ferri, Yolande Olivier, Bernard Rodriguez, Caroline Chouquet, Gérald Fasolino, Etienne Cambois, Afaf Ksouri, et par procuration Martine Bézert, Alain Fabre, Marie-Christine Boulant, Antoine Di Ciaccio, Michel Borel, Sylvie Martin et Mireille Braissant).*

✓ **Délibération n° 09/09/09** **Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage de formation niveau 1 de plongée sous-marine.** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation d'un stage qui sera proposé à 8 jeunes de l'« accueil de loisirs jeunes », âgés de 11 à 17 ans, et qui se déroulera au cours des prochaines vacances scolaires. Il doit également en adopter le tarif. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/09/09** **Budget principal 2009 – Décision modificative n°2.** Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'apporter quelques ajustements au budget principal 2009. *Délibération adoptée par 21 voix pour, 1 abstention (Marc Ferri) et 5 contre (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 11/09/09** **Contentieux - Incendie volontaire de containers à ordures ménagères - Désignation d'un avocat.** Fin 2007, des containers à ordures ménagères ont été détruits à la suite d'incendies allumés volontairement. Dans les poursuites engagées contre les auteurs de ces actes de vandalisme, une citation à comparaître à l'audience du Tribunal pour enfants de Marseille fixée au 29 octobre 2009 a été adressée à la commune en sa qualité de partie civile. Monsieur le maire étant empêché à cette date, afin d'assurer la défense des intérêts de la commune, dans le cadre de notre contrat d'assurance protection juridique, il est proposé de confier ce dossier à Maître Sabine Milon, avocate au barreau de Marseille, dont le cabinet se situe à Marseille 8^{ème} (Bouches-du-Rhône), 98, rue Grignan. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 12/09/09** **Convention de mise à disposition de locaux à l'usage des clubs de l'Entraide Solidarité 13.** Il est proposé, par cette délibération, d'autoriser monsieur le maire à signer avec l'Entraide Solidarité 13 une convention de mise à disposition de locaux à l'usage des clubs de l'Entraide Solidarité 13 pour le local situé dans la copropriété de la rue Gabriel Vialle, bâtiment A. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 13/09/09** **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.** Par cette délibération, il est proposé de demander à l'Etat de reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de Cuges-les-Pins suite aux inondations, coulées de boue et dégâts électriques provoqués par les fortes pluies orageuses qui se sont abattues les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2009 sur la commune. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Nouvelle école élémentaire – Acquisition de la parcelle AM 93

Monsieur le maire indique que cette délibération complète celle qui a été adoptée en juillet dernier et qui lançait la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour l'implantation du nouveau groupe scolaire. Il indique que la parcelle concernée a été évaluée par le service des Domaines et que le prix a été fixé à 100.000 euros, en accord avec le vendeur. Monsieur le maire précise qu'une fois cette délibération adoptée, elle sera adressée à l'office notarial Devictor afin de programmer la signature de l'acte entre la commune et monsieur Beleza. Il indique ensuite que la réunion des personnes associées pour la nouvelle révision du P.O.S. a été fixée au 14 octobre prochain. Il annonce enfin que monsieur Jean-Claude Baffie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et qu'ils se rencontreront dans la semaine afin de convenir avec lui des

dates d'enquête et de réception du public.

Monsieur Ferri estime que « payer ce terrain à ce prix-là revient une fois encore à faire un cadeau [à ce propriétaire] ». Il mentionne que ce cadeau vient s'ajouter aux nombreux qui lui ont déjà été faits. Il cite en exemple d'une part les autorisations qui lui ont été délivrées par la mairie pour la décharge, quartier Foureirier ; d'autre part le projet de centrale photovoltaïque qui va lui rapporter près d'1 million d'euros sur 20 ans; sans compter la constructibilité de certains de ses terrains lorsque la deuxième rue sera créée. Au vu des arguments qu'il vient d'exposer, monsieur Ferri indique qu'il s'abstiendra sur le vote de cette délibération.

Monsieur le maire répond que le prix du terrain a été fixé par les

Domaines et que sa valeur se justifie premièrement par le fait qu'en tant qu'agriculteur le propriétaire pourrait construire, deuxièmement par le fait que nous souhaitons y édifier un établissement public. **Il rappelle que monsieur le Préfet a imposé ce terrain-là,** c'est pourquoi, le terme « cadeau » n'est pas approprié. Pour les autorisations relatives à la décharge quartier Foureirier, monsieur le maire indique que **la commune n'a donné que son avis et que le permis a été accordé par monsieur le Préfet après autorisation de la D.D.A.**

Monsieur Ferri ajoute qu'il espère que les terrains de la Zac des Vigneaux s'évalueront au même prix.

Nouvelle école élémentaire – Acquisition de la parcelle AM 93 (suite)

Monsieur le maire regrette qu'un élu appartenant à la majorité et porteur du projet de l'école tienne de tels propos.

Monsieur Quinard souhaite rappeler que ce projet d'école a été considéré comme prioritaire, voire urgent, et qu'à un moment on se confronte au principe de réalité. Il n'y avait pas vraiment d'autre solution que de négocier ce terrain pour la construction de l'école et le prix proposé n'est pas si conséquent comparé au prix des terrains constructibles. Il aborde ensuite le projet de la centrale photovoltaïque qu'il sou-

tient fortement pour contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Là aussi, la commune n'avait pas de terrain à mettre à disposition et elle n'a pu que faciliter les démarches pour l'implantation de la centrale chez un propriétaire privé. Il signale que la réunion publique qui s'est tenue lundi en présence de Solaire Direct a confirmé que ce projet rapporterait à la commune une recette de 50 000 euros par an en plus de la taxe professionnelle, en compensation de type

mécénat pour faciliter l'acceptabilité du projet même en cas de disparition de la TP.

Monsieur Gubler ne s'associe pas aux vives critiques qu'il entend et comprend ce que monsieur Ferri a explicité, à savoir que la commune n'a pas souhaité avoir une attitude très revendicative vis-à-vis du propriétaire de ce terrain qui a déjà été aidé dans le cadre de la valorisation de sa propriété. Il constate qu'hélas on ne peut faire autrement compte tenu de l'urgence et de l'accord de principe qui a été signifié à la commune par les autorités compétentes.

Délibération contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Monsieur le maire précise que « c'est une délibération de principe » pour dénoncer le changement de statut juridique de la Poste et le danger que représente sa privatisation. Selon lui, la privatisation commence dès qu'il y a changement de statut. Il établit un parallèle avec l'entreprise France Telecom qui, alors que l'Etat est majoritaire, est privée dans son management et dans sa gestion.

Il indique ensuite que La Poste a déjà supprimé 54 postes dans les Bouches-du-Rhône et que la commune de Ceyreste, dont le nombre d'habitants avoisine celui de Cuges, vient de perdre son bureau de poste. Il précise que pour cette votation un bureau de vote vient d'être installé dans le hall de la mairie et qu'en fonction du nombre de signatures un référendum sur la poste s'imposera.

Monsieur Quinard indique que cette privatisation de la Poste représente une mise en péril des services publics. Il rappelle que les lettres supérieures à 20 grammes peuvent déjà être distribuées par des sociétés privées, mais que celles-ci se réservent la distribution en zones urbaines beaucoup plus rentables. Il se montre favorable à ce que ces négo-

ciations soient rediscutées afin que les services publics soient assurés. Il espère que nombreuses seront les personnes qui prendront part à cette votation.

Madame Lognos souligne que les membres de l'opposition ne partagent pas le même avis sur cette question et qu'il est un peu précipité de faire un raccourci entre changement de statut et privatisation. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'une privatisation car le capital restera détenu par l'Etat. Elle ajoute que « ce référendum n'apportera rien », aussi elle annonce que les membres de l'opposition ne prendront pas part au vote de cette délibération. Madame Lognos s'oppose à brandir un bouclier à chaque projet de loi.

Monsieur Destrost préconise une certaine prudence dans les débats qui opposent le secteur public et le secteur privé. Selon lui, il n'est pour en juger que de voir « ce qu'Edf a laissé à Erdf sur la commune ». Il souligne enfin l'absence de légitimité d'une telle votation même si au demeurant il est inquiet et opposé à la privatisation.

Monsieur le maire juge scandaleux d'affirmer qu'Edf a fait légation de sous-équipement à Erdf. Il rappelle que la commune n'a jamais connu une coupure d'électricité de plus

de 24 heures à l'époque d'Edf.

Monsieur Quinard indique que selon lui, le problème des équipements électriques serait plutôt un effet de la privatisation partielle puisque Erdf reconnaît un déficit d'investissement sur au moins 3 ans.

Monsieur Fasolino précise à monsieur Destrost que la différence entre le public et le privé est dans la nature de leurs missions. Ainsi le public n'est pas dans la même logique économique que le privé, dont l'objectif est de réaliser des bénéfices qui dans de nombreux cas se transforment en dividendes pour des actionnaires. Dès lors, on rentre dans des logiques différentes en termes de management, de moyens,... Selon lui, l'Europe est à l'origine de tout ça ; il cite à l'appui le traité de Lisbonne de 2007 qui tend à transformer l'architecture institutionnelle. Aujourd'hui, poursuit-il, « on est dans une logique de marchandisation des services ». Il évoque à titre d'exemple la santé avec la remise en cause progressive de la Sécurité Sociale. Cela crée à terme inévitablement des impasses, il suffit de voir ce qui se passe aux Etats-Unis. Le film de Michael Moore, « Sicko », illustre d'ailleurs très bien cela.